

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 057-245700695-20260422-C20260421_26_FI-BF

Note de présentation brève et synthétique

Budgets supplémentaires 2026

*Communauté de Communes
de Cattenom et Environs*



Table des matières

Préambule	3
1. Le budget principal	4
1.1. La section de fonctionnement du budget principal	4
1.2. La section d'investissement du budget principal	6
2. Le budget annexe de l'assainissement collectif	8
2.1. La section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif	8
2.2. La section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif	9
3. Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif	10
4. Le budget annexe « Bois et énergie »	11
4.1. La section de fonctionnement du budget annexe « Bois et énergie »	11
4.2. La section d'investissement du budget annexe « Bois et énergie »	11
5. Les ratios financiers de la CCCE	12
6. L'état de la dette communautaire	12

Préambule

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des Communes ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une Commune de 3500 habitants et plus conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT. La présente note répond à ces obligations réglementaires.

La CCCE gère un **budget principal** qui relève de la nomenclature comptable et budgétaire M57. Elle gère également **3 budgets annexes** qui relèvent de la nomenclature M4. Ils sont énumérés ci-dessous :

Budget annexe « assainissement collectif »,

Budget annexe « assainissement non collectif »,

Budget annexe « bois et énergie ».

La Communauté de Communes vote son budget en décembre afin d'engager son exercice financier et comptable dès le début du mois de janvier. Cette situation implique d'adopter le budget primitif de l'exercice N+1 avant d'arrêter le résultat comptable de l'exercice N. Dans ces conditions le budget Supplémentaire (BS) permet d'intégrer les résultats de clôture de l'exercice précédent, Les Restes à Réaliser (RAR) et les éventuels ajustements budgétaires (crédits nouveaux à la hausse ou à la baisse). Ce rapport présente les principaux changements proposés dans le cadre de l'adoption des budgets supplémentaires au titre de l'exercice 2026.

1. Le budget principal

1.1. La section de fonctionnement du budget principal

➤ Les dépenses

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total BP 2026
011	Charges à caractère général	12 172 729,00 €	1 700 000,00 €	13 872 729,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 378 500,00 €		12 378 500,00 €
014	Atténuation de produits	22 756 421,00 €	-845 000,00 €	21 911 421,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 240 550,00 €		2 240 550,00 €
66	Charges financières	521 400,00 €		521 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €		50 000,00 €
68	Dotations aux prov.et aux dépréciations		199 174,30 €	199 174,30 €
042	Dot aux amort. Aux dépréciations et aux prov.	2 450 000,00 €		2 450 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 501 457,00 €	24 716 397,62 €	27 217 854,62 €
TOTAL		55 071 057,00 €	25 770 571,92 €	80 841 628,92 €

Chapitre 011 : Des ajustements de dépenses au niveau du chapitre sont réalisés à hauteur de 200 K€ pour faire face à une potentielle hausse des prix et plus spécifiquement s’agissant du coût de l’énergie et du carburant dans un contexte de tensions géopolitiques marqué par de fortes incertitudes. Des crédits sont également budgétés à hauteur de 1,5 M€ afin d’anticiper de nouveaux besoins budgétaires dans le cadre de l’exercice 2026.

Chapitre 014 : L’ajustement des crédits dans ce chapitre concerne la suppression de 1,5 M€ prévue dans le budget primitif pour anticiper les impacts de la loi de finances pour 2026. La contribution de la CCCE au titre du redressement des finances publiques nationales est réalisée sur les différents postes comptables désormais connus. Des crédits en dépenses sont toutefois maintenus à hauteur de 655 K€ afin de financer le prélèvement 2026 du DILICO 2 (Dispositif de Lissage conjoncturel).

Chapitre 68 : Il s’agit de la mise à jour du montant des provisions (Compte Epargne Temps du personnel communautaire et dépréciations des actifs circulants). Cet article est minoré par l’inscription en recette de la reprise des provisions (chapitre 78).

Chapitre 023 : Il s’agit du virement complémentaire à la section d’investissement qui s’élève à 24 716 397,62 € (Excédent de fonctionnement dédié au financement du programme d’investissements).

➤ **Les recettes**

Recettes				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total BP 2026
013	Atténuation de charges	180 000,00 €		180 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 897 763,00 €		1 897 763,00 €
73	Impôts et taxes	7 011 150,00 €	255 206,00 €	7 266 356,00 €
731	Impositions directes	29 479 462,15 €	152 415,78 €	29 631 877,93 €
74	Subventions d'exploitation	15 881 478,00 €	-704 587,00 €	15 176 891,00 €
75	Autres produits de gestion courante	511 203,85 €		511 203,85 €
78	Reprises sur provisions		200 309,44 €	200 309,44 €
042	Opération transfert entre section	110 000,00 €		110 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé		25 867 227,70 €	25 867 227,70 €
TOTAL		55 071 057,00 €	25 770 571,92 €	80 841 628,92 €

Chapitre 73 : Ce chapitre intègre la constatation de recettes liées au dispositif DILICO 2025 pour 195 K€ (reversement de 30% du prélèvement 2025) ainsi que l'ajustement à la hausse du produit de la fraction de TVA sur la Taxe d'Habitation et la CVAE pour un montant global de 60 206 €.

Chapitre 731 : Il s'agit de réajuster le montant de la taxe GEMAPI pour 20 501,78 €, afin de couvrir l'ensemble des dépenses programmées par la CCCE, ainsi que d'augmenter le produit attendu de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) pour 1 429 € et le produit des IFER à hauteur de 130 485,00 €

Chapitre 74 : Ajustement des crédits inscrits au titre des allocations compensatrices (- 584 587,00 €) et suppression du produit attendu au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (-120 000 €). Ces deux mesures sont liées aux dispositions de la loi de finances pour 2026.

Chapitre 78 : Il convient d'annuler les provisions qui ont été constituées sur l'exercice 2025. Cet article est minoré en dépense par l'inscription de nouvelles provisions (chapitre 68).

Chapitre 002 : L'intégration du résultat antérieur reporté à hauteur de 25,8 M€ se fait à l'intérieur de ce chapitre.

1.2. La section d'investissement du budget principal

➤ Les dépenses

Il s'agit ici d'assurer l'intégration des Restes à Réaliser 2025 à hauteur de 11 742 058,59 € et de procéder à des réajustements de crédits dans le cadre du programme d'investissement de la CCCE :

DEPENSES						
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2025	BS 2026	Total BS 2026	Total BP 2026
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	1 860 500,00 €			- €	1 860 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 520 600,00 €	463 188,74 €		463 188,74 €	2 983 788,74 €
204	Subventions d'équipement versées	1 590 000,00 €	405 669,25 €		405 669,25 €	1 995 669,25 €
21	Immobilisations corporelles	22 592 992,00 €	2 464 367,76 €	1 500 000,00 €	3 964 367,76 €	26 557 359,76 €
23	Immobilisations en cours	32 958 500,00 €	7 012 060,19 €	1 000 000,00 €	8 012 060,19 €	40 970 560,19 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €			- €	15 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	2 090 000,00 €	1 396 772,65 €		1 396 772,65 €	3 486 772,65 €
040	Subventions d'investissement	110 000,00 €			- €	110 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €			- €	600 000,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			3 619 351,53 €	3 619 351,53 €	3 619 351,53 €
TOTAL		64 337 592,00 €	11 742 058,59 €	6 119 351,53 €	17 861 410,12 €	82 199 002,12 €

Chapitre 21 : Réajustement à la hausse des crédits liés à l'enveloppe de travaux d'investissement 2026 à hauteur de 1,5 M€ et à la prise en compte des RAR 2025.

Chapitre 23 : Inscription de crédits en lien avec l'AP 10 Voies de Liaison pour 1 M€ et des crédits liés au financement des RAR 2025.

Chapitre 001 : L'Intégration du résultat antérieur reporté à hauteur de 3 619 351,53 € (déficit de la section d'investissement) se fait au sein de ce chapitre. Ce déficit d'investissement constitue l'illustration de la consommation par la CCCE de son excédent de fonctionnement afin de financer son programme d'investissement.

➤ Les recettes

Il s'agit de procéder à l'intégration des RAR à hauteur de 1 813 537,62 € et de procéder à des ajustements budgétaires :

RECETTES						
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2025	BS 2026	Total BS 2026	Total BP 2026
10	Dotations, fonds divers (Hors 1068)	3 500 000,00 €		-3 300 000,00 €	-3 300 000,00 €	200 000,00 €
1068	Affectation du résultat			13 547 872,50 €	13 547 872,50 €	13 547 872,50 €
13	Subventions d'investissement	421 155,00 €	416 764,97 €		416 764,97 €	837 919,97 €
16	Emprunts et dettes assimilés	52 774 980,00 €		-18 916 397,62 €	-18 916 397,62 €	33 858 582,38 €
27	Autres immobilisations financières				0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	2 090 000,00 €	1 396 772,65 €		1 396 772,65 €	3 486 772,65 €
040	Opérations d'ordre entre les sections	2 450 000,00 €			0,00 €	2 450 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €			0,00 €	600 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	2 501 457,00 €		24 716 397,62 €	24 716 397,62 €	27 217 854,62 €
TOTAL		64 337 592,00 €	1 813 537,62 €	16 047 872,50 €	17 861 410,12 €	82 199 002,12 €

Chapitre 10 : Il s'agit de réduire les crédits inscrits au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement à hauteur de 3,3 M€. La loi de finances pour 2026 a en effet prévu le report d'une année du versement du FCTVA

destiné au EPCI. Le produit prévisionnel de 3,3 M€ prévu au budget primitif ne sera donc pas versé en 2026.

Chapitre 16 : Le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 52 M € au stade du budget primitif fait l'objet d'une suppression partielle. Il est réduit de 18,9 M€. L'équilibre du budget s'obtient avec un recours à l'emprunt à hauteur de plus de 33,8 M€ et en mobilisant pleinement l'épargne de gestion financière dont dispose la CCCE.

Chapitre 021 : inscription en recette du virement issu de la section de fonctionnement pour un montant de 24 716 397,62 €.

2. Le budget annexe de l'assainissement collectif

2.1. La section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif

➤ Les dépenses

Le Budget supplémentaire permet d'assurer le réajustement de crédits :

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total BP 2026
011	Charges à caractère général	1 342 490,00 €	483 290,00 €	1 825 780,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 500,00 €		357 500,00 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	14 358,00 €	19 358,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500 010,00 €		500 010,00 €
66	Charges financières	200 000,00 €		200 000,00 €
67	Charges exceptionnelles			- €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations		51 698,99 €	51 698,99 €
042	Dot aux amort. Aux dépréciations et aux prov.	1 215 000,00 €		1 215 000,00 €
022	dépenses imprévues			- €
023	Virement à la section d'investissement		1 966 058,97 €	1 966 058,97 €
TOTAL		3 620 000,00 €	2 515 405,96 €	6 135 405,96 €

Chapitre 011 : Ajustement des crédits afin de faire face aux dépenses d'énergie et de carburant ainsi que pour tenir compte de la hausse des prix des produits de traitement dans un contexte de tensions géopolitiques renouvelées. Inscription des crédits nécessaires au reversement de la redevance de performance des réseaux d'assainissement (140 K€) à l'Agence de l'eau.

Chapitre 014 : Ajustement des crédits pour le paiement de la redevance sur la modernisation des réseaux de collecte sur les encaissements antérieurs à la mise en place de la redevance de performance des réseaux d'assainissement.

Chapitre 68 : Mise à jour des provisions (dépréciation d'actifs circulants et risques et charges) à hauteur de 51 698,99 €. Cet article est minoré par l'inscription en recette de la reprise des provisions (chapitre 78).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement de 1 966 058,97 € permis par l'inscription en recettes du résultat antérieur.

➤ **Les recettes**

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total BP 2026
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 060 000,00 €		3 060 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante			- €
78	Reprise provisions		41 897,39 €	41 897,39 €
042	Opérations de transfert entre section	560 000,00 €		560 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé		2 473 508,57 €	2 473 508,57 €
TOTAL		3 620 000,00 €	2 515 405,96 €	6 135 405,96 €

Chapitre 002 : Intégration du résultat reporté à hauteur de 2 473 508,57 € (excédent cumulé de fonctionnement).

Chapitre 78 : reprise des provisions antérieurement constituées pour 41 897,39 €. Cet article est minoré par l'inscription en dépenses de nouvelles provisions (chapitre 68).

2.2. La section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif

➤ **Les dépenses**

Il s'agit ici d'assurer l'intégration des Restes à Réaliser 2025 à hauteur de 564 452,14 € et de procéder au réajustement de crédits.

DEPENSES						
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2025	BS 2026	Total BS 2026	Total BP 2026
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	420 000,00 €			0,00 €	420 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	230 000,00 €			0,00 €	230 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	707 700,00 €	536 752,14 €	300 000,00 €	836 752,14 €	1 544 452,14 €
23	Immobilisations en cours	6 700 000,00 €	27 700,00 €		27 700,00 €	6 727 700,00 €
020	Dépenses imprévues				0,00 €	0,00 €
040	Subventions d'investissement (amortissement des sub)	560 000,00 €			0,00 €	560 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	140 000,00 €			0,00 €	140 000,00 €
TOTAL		8 757 700,00 €	564 452,14 €	300 000,00 €	864 452,14 €	9 622 152,14 €

Chapitre 21 : Il s'agit d'inscrire des crédits supplémentaires dans le cadre de travaux d'assainissement et afin de permettre l'achat de nouveaux équipements.

➤ **Les recettes**

RECETTES						
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2025	BS 2026	Total BS 2026	Total BP 2026
13	Subventions d'investissement				0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 402 700,00 €		-1 666 058,97 €	-1 666 058,97 €	5 736 641,03 €
040	Opération d'ordre entre les sections (amortissements)	1 215 000,00 €			0,00 €	1 215 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	140 000,00 €			0,00 €	140 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation			1 966 058,97 €	1 966 058,97 €	1 966 058,97 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			122 780,78 €	122 780,78 €	122 780,78 €
1068	Affectation du résultat			441 671,36 €	441 671,36 €	441 671,36 €
TOTAL		8 757 700,00 €	0,00 €	864 452,14 €	864 452,14 €	9 622 152,14 €

Chapitre 16 : Il s'agit de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget primitif 2026 à hauteur de 1 666 058,97 €. Un emprunt de l'ordre de 5,7 M€ est maintenu afin de financer le projet de construction d'une nouvelle STEP à Volmerange-les-Mines.

Chapitre 021 : Il s'agit d'inscrire la recette provenant du virement de la section d'exploitation (excédent de fonctionnement) afin de financer les travaux et équipements nécessaires à l'activité du service soit 1 966 058,97 €.

Chapitre 001 : Intégration du résultat reporté à hauteur de 122 780,78 €.

Article 1068 : Cet article concerne l'affectation du résultat à hauteur de 441 671,36 € venant couvrir le solde négatif des Restes à Réaliser 2025.

3. Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif

Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif ne comporte qu'une section d'exploitation et fait l'objet d'inscriptions budgétaires limitées en raison de la fin de la campagne de contrôles périodiques.

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total budget 2026
011	Charges à caractère général	50,00 €		50,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 700,00 €	3 249,14 €	9 949,14 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €		10,00 €
68	Provisions		180,00 €	180,00 €
TOTAL		6 760,00 €	3 429,14 €	10 189,14 €

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total budget 2026
75	Autres produits de gestion courante	6 760,00 €		6 760,00 €
78	Reprise de provision		156,00 €	156,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé		3 273,14 €	3 273,14 €
TOTAL		6 760,00 €	3 429,14 €	10 189,14 €

Il s'agit d'assurer l'intégration du résultat reporté en recettes de fonctionnement à hauteur de 3 273,14 €, et de procéder à la reprise des provisions antérieures (chapitre 78) et à la constitution de nouvelles provisions (chapitre 68). Des crédits supplémentaires en dépenses sont enfin prévus pour financer la masse salariale du service pour un montant de 3 249,14 €.

4. Le budget annexe « Bois et énergie »

4.1. La section de fonctionnement du budget annexe « Bois et énergie »

DEPENSES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total budget 2026
011	Charges à caractère général	3 000,00 €		3 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00 €		1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €		5,00 €
66	Intérêts réglés à l'échéance	357,00 €		357,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 612,00 €		7 612,00 €
TOTAL		11 974,00 €	0,00 €	11 974,00 €

La section d'exploitation du budget annexe « Bois et énergie » ne fait pas l'objet d'ajustement dans le cadre du budget supplémentaire.

RECETTES				
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	BS 2026	Total budget 2026
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	10 205,00 €	- 243,43 €	9 961,57 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 769,00 €		1 769,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé		243,43 €	243,43 €
TOTAL		11 974,00 €	- €	11 974,00 €

Chapitre 70 : Réajustement de crédits divers.

Chapitre 002 : Intégration du résultat reporté à hauteur de 243,43 € en recettes de fonctionnement (excédent cumulé de fonctionnement).

4.2. La section d'investissement du budget annexe « Bois et énergie »

DEPENSES					
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2026	BS 2026	Total budget 2026
16	Remboursement d'emprunts	4 513,00 €			4 513,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 330,00 €		8 767,47 €	10 097,47 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 769,00 €			1 769,00 €
TOTAL		7 612,00 €		8 767,47 €	16 379,47 €

RECETTES					
CHAPITRES	OBJET	BP 2026	RAR 2026	BS 2026	Total budget 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 612,00 €			7 612,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			8 767,47 €	8 767,47 €
TOTAL		7 612,00 €		8 767,47 €	16 379,47 €

Chapitre 21 : réajustements de crédits divers afin de financer des nouvelles dépenses d'investissement.

Chapitre 001 : Intégration du résultat reporté en recettes à hauteur de 8 767,47 €.

5. Les ratios financiers de la CCCE

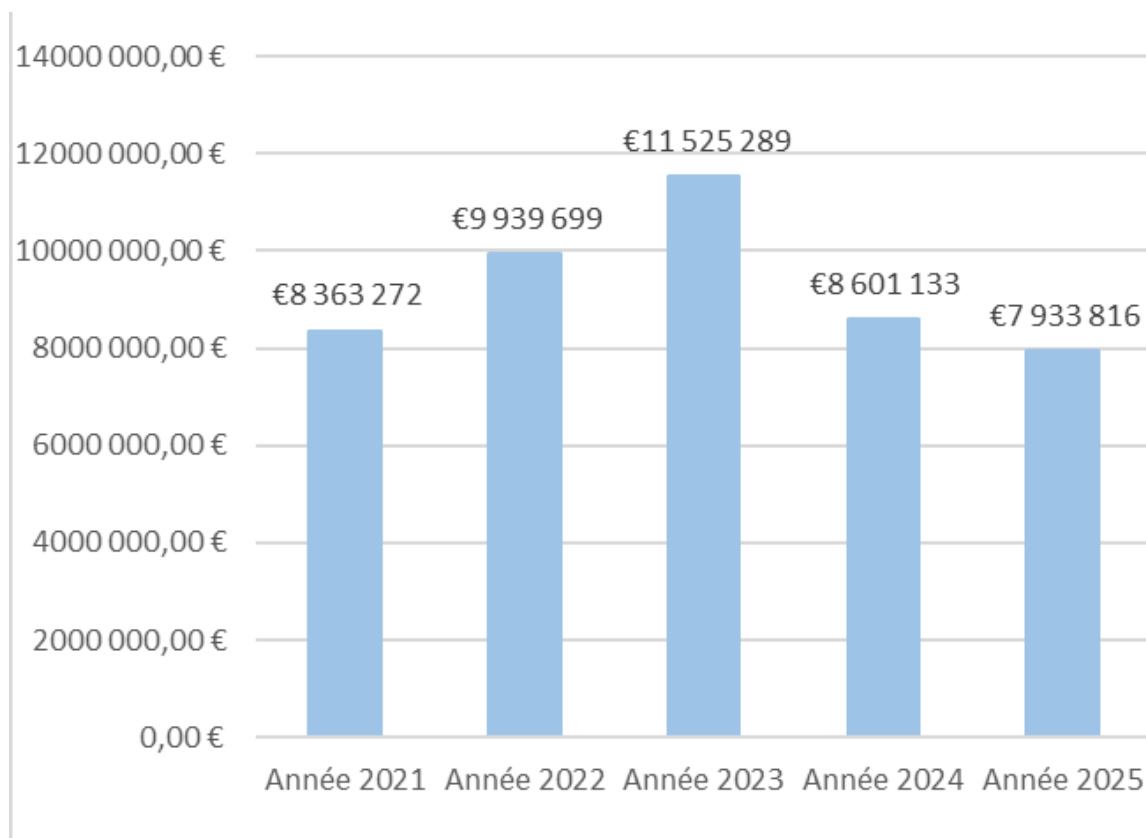
INDICATEURS FINANCIERS - RATIOS	Valeurs
Population	28643
Potentiel fiscal	963,96
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 749,80
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 918,83
Dépenses d'équipement brut/population	2 082,96
Encours de dette/population	934,61
DGF/population	12,91
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	24,70%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,5762%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	108,55%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	48,7072%
Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	8,81%

6. L'état de la dette communautaire

➤ La baisse de la capacité d'autofinancement nette

L'épargne nette s'inscrit en retrait par rapport aux quatre exercices budgétaires précédents mais reste tout de même tout à fait satisfaisante. Cette tendance s'explique par une hausse plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement que des recettes réelles compte tenu des mesures prises depuis 2024 (doublement de la DSC, financement des mesures expérimentales, etc.) et à la contribution de la CCCE au redressement des finances publiques nationales à l'exemple du DILICO.

Evolution de la CAF nette du budget principal



➤ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement reste stable dans un contexte de réduction progressive de l'encours de la dette et de baisse constante de la capacité d'autofinancement depuis 2023.

Capacité de désendettement du Budget général						
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Encours dette (au 31/12)	35 861 415,00	33 967 632,56	32 076 521,46	30 241 953,85	28 524 551,87	26 769 495,56
CAF brute	9 199 322,62	10 270 347,10	11 812 232,53	13 264 524,27	10 318 535,04	9 688 872,21
Capacité de désendettement (en années)	3,90	3,31	2,72	2,28	2,76	2,76

Capacité de désendettement Budgets consolidés						
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Encours dette (au 31/12)	44 898 217,92	42 473 595,12	40 352 625,17	38 158 418,73	36 076 670,69	33 943 886,41
CAF brute	10 087 754,54	11 533 868,99	13 153 543,08	13 473 244,76	11 126 328,85	10 259 655,09
Capacité de désendettement (en années)	4,45	3,68	3,07	2,83	3,24	3,31

